

# Centre Communal d'Action Sociale

## Compte rendu du Conseil d'Administration du 25 janvier 2021

Présents : Christophe RICHEL, Fabienne PACCOUD dit MORISON, Chantal GUIBOUD-RIBAUD, Mireille MASSON, Alain POËNSIN, Régine AMOR et Madeleine BURDIN.

Excusés : Evelyne DHERBEYS ayant donné pouvoir à Fabienne PACCOUD, Alain COUDROT.

Secrétaire de séance : Fabienne PACCOUD

### 1) Approbation du compte rendu de la réunion du 14 décembre 2020

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

### 2) Présentation des résultats 2020 dans l'attente du vote du Compte Administratif 2020

Fabienne PACCOUD présente les résultats de l'exécution du budget 2020 du CCAS, sachant que le compte administratif 2020 ne sera voté qu'après réception du compte de gestion 2020 établi par la Trésorerie de Challes Les Eaux.

La subvention communale a été de 13 239,85 € pour couvrir le besoin de financement des dépenses du CCAS en 2020.

Le repas des aînés n'a pas eu lieu mais un colis a été distribué aux aînés de la Commune.

Le montant des bons alimentaires délivrés n'a pas dépassé le budget alloué.

Par contre, le budget a été dépassé pour les aides attribuées aux personnes en difficulté.

Il est rappelé le don de 1 000 € fait par une administrée afin de remercier le CCAS pour ses actions pendant la crise sanitaire.

### 3) Attribution de subventions aux associations caritatives pour 2021

Après discussion, il est décidé d'augmenter le montant des subventions attribuées en 2021 aux associations caritatives, à savoir :

- 250 € pour la Banque Alimentaire
- 250 € pour Handisport
- 250 € pour les Restos du Cœur
- 250 € pour l'ADPEP 73
- 250 € pour Odyssée Organisation
- 250 € pour l'ADIS (Association Départementale pour l'Insertion des Sourds) qui est nouvellement subventionnée depuis 2020 pour ses interventions sur la Commune.
- 250 € pour Dignité sans frontières.

La subvention attribuée à l'ADMR sera votée ultérieurement, après réception des heures effectuées en 2020 auprès des administrés de Saint-Baldoph.

Mireille MASSON s'étonne que le CCAS ne verse pas de subvention au Téléthon. Alain POËNSIN et Christophe RICHEL rappellent que les subventions du CCAS sont attribuées aux associations qui interviennent localement. Ils estiment que le Téléthon a un impact national et que des actions en sa faveur devraient plutôt être portées directement par les associations elles-mêmes.

#### 4) Présentation et vote du Budget Primitif 2021

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le Budget Primitif 2021 présenté, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 20 000 €.

#### 5) Questions diverses

- Fabienne PACCOUD informe les membres du CCAS qu'elle a été contactée par l'AMEJ pour des impayés de centre aéré. Elle a laissé un message à la personne concernée pour évaluer ses difficultés mais n'a pas eu de réponse pour le moment.
- Fabienne PACCOUD a également été contactée par l'école pour des enfants en difficulté dont la maman, récemment séparée de son conjoint, est dépassée. L'assistante sociale doit intervenir.

**Prochaine réunion prévue le 22 février 2021 à 09h30**